ABC AGENCEMENT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 250 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : LA RAVOIRE (73490), ZONE INDUSTRIELLE DE L'ALBANNE

161 RUE ARCHIMEDE

501 898 472 RCS CHAMBERY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 1ER DECEMBRE 2025

Le 1er décembre 2025, la société HASAP, représentée par la société SHOLD président, elle-même représentée par Monsieur Pierre HAESEBROUCK en sa qualité de président, associé unique de la société ABC AGENCEMENT, a statué sur les questions suivantes :

- Nomination du Président,
- Adoption des nouveaux statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Vincent DUCHATEAU de son mandat de Président, prend acte de sa démission à compter de ce jour, lui donne quitus entier et définitif de sa gestion et décide de nommer en remplacement à compter de ce jour et sans limitation de durée :

- **La société HASAP**, société par actions simplifiée au capital social de 14 367 887 €, dont le siège social est à DARGOIRE (42800), ZI Lieudit La Fléchette, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 912 779 519,

Monsieur Pierre HAESEBROUCK en sa qualité de représentant légal de la société SHOLD, elle-même Président de la société HASAP et au nom de la société HASAP, accepte les fonctions de Président et déclare qu'elle n'est atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide de procéder à une refonte des statuts et d'adopter article par article, puis dans leur ensemble les nouveaux statuts de la Société tels qu'annexés aux présentes.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous seing privé à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

<u>Signature</u> :

Fait en un (1) exemplaire original électronique.

Pour la société HASAP
Associé Unique
Monsieur Pierre HAESEBROUCK T

